

**Instruction n° DGOS/PF1/DGFIP/2017/140 du 26 avril 2017 relative à la déclaration à l'inventaire des projets d'investissement en application du décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics**

26/04/2017

Cette instruction modifie l'instruction n° DGOS/PF1/2014/228 du 22 juillet 2014 relative à la déclaration à l'inventaire des projets d'investissement en application du décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics « en avançant le stade des projets soumis à la déclaration à l'inventaire ; les projets d'investissement ne devant plus nécessairement être validés dans les PGFP par les ARS. »